

aussi près que possible semblable au transport des biens mobiliers, et, d'année en année, dans cette province, les lois sont rédigées de manière à obtenir cette fin. Je crois que les membres de cette chambre approuveront le gouvernement de prendre les moyens, dès le commencement de l'établissement de ces territoires, de voir à ce que les lois réglant la propriété foncière reposent sur une base satisfaisante.

Maintenant, M. l'Orateur, je suis convaincu que les membres de cette chambre conviendront qu'il y a assez de questions dans le discours du Trône pour occuper la chambre durant une session d'une durée ordinaire. Je suis certain que les députés, surtout ceux qui, l'été dernier, ont souffert de la chaleur dans les comités et dans cette chambre, accueilleront avec plaisir tout ce qui pourra rendre la présente session aussi courte que possible.

Je crois que chaque député est arrivé ici avec un seul but en vue : celui de légiférer dans les intérêts du Canada, quelles que soient les opinions politiques de chacun, et quelle que soit la différence qui peut exister dans nos vues concernant les méthodes à suivre pour obtenir cette grande fin. Je serais désolé de penser qu'un seul député fût venu avec d'autres intentions que celles de légiférer aux fins de développer les ressources du pays, de favoriser les industries et de faire tout en son pouvoir pour servir les intérêts de notre cher pays.

Je crois que les membres, de cette chambre, mis par ce principe, n'oublieront pas le fait que le Canada, bien que béni sous plusieurs rapports, bien qu'un des plus beaux pays, bien qu'une bienveillante Providence semble avoir épousé sa corne d'abondance sur notre pays, cependant, j'espère, dis-je, que les membres de cette chambre se souviendront qu'avec tous ces bienfaits, il existe une lacune dans notre pays. Comme Canadiens, nous n'avons pas d'histoire du passé, nous n'avons pas d'histoire nationale à signaler à nos jeunes gens ; histoire qui est nécessaire pour nourrir l'esprit national, si indispensable au développement d'un jeune pays. Bien que nous jouissions de tous les bienfaits, à part celui d'une histoire nationale, néanmoins, au moyen de notre union providentielle avec la mère patrie, qui peut se vanter d'avoir l'histoire la plus glorieuse parmi les nations de l'univers, nous avons un passé historique.

J'espère qu'en légiférant durant cette session, les membres de cette chambre se souviendront que nous avons la noble et brillante histoire de la mère patrie à consulter, et que chaque nom qui est inscrit sur la liste des gloires de l'Angleterre, soit le noms des héros sur terre ou sur mer, soit les noms de ceux qui se sont illustrés dans les sciences, les arts ou la littérature, sont à nous autant qu'à nos compatriotes de la Grande-Bretagne ; que chaque entreprise commerciale, que chaque aventure maritime ou tout acte de propagande religieuse, nous appartient aussi bien qu'à eux, que chaque rayon de gloire qui a brillé sur le drapeau britannique a rejailli sur nous autant que sur eux, et j'espère que les membres de cette chambre, se souvenant ainsi qu'ils sont ici pour légiférer dans les intérêts du Canada, rédigeront leurs lois de telle manière, qu'elles tendront toutes au développement de la prospérité du Canada, au point de vue le plus sûr, le plus durable, et le plus honorable savoir : au point de vue de l'union avec l'Angleterre.

C'est avec plaisir que je propose l'adoption de la résolution suivante :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour remercier Son Excellence de son gracieux discours sur l'ouverture de la présente session ; et aussi pour assurer Son Excellence : —

1. Que nous recevons avec grand plaisir l'expression de la satisfaction de Son Excellence de nous rencontrer de nouveau au commencement de la session du parlement, et que nous nous réjouissons du fait que Son Excellence peut nous féliciter sur la prospérité générale du Canada et sur la récolte abondante dont la Providence a gratifié toutes les parties du pays.

2. Que nous partageons les sentiments de profonde douleur occasionnée par la mort prématurée et regrettable de S. A. R. le duc de Clarence et Avondale, et que nous sommes heureux de voir que la sympathie dont Sa Majesté et Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles ont été ici l'objet dans leur deuil en cette triste occasion, s'est manifestée dans les messages de condoléance de la part des ministres de Son Excellence, des gouvernements des provinces et de plusieurs autres corps représentatifs.

3. Que nous voyons avec satisfaction que les négociations concernant les pêcheries du phoque à fourrures dans la mer de Behring ont été continuées dans le but de régler par un arbitrage les difficultés survenues entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis sur ce sujet ; que des commissaires ont été nommés par les deux gouvernements pour s'enquérir de tout ce qui concerne la vie du phoque à fourrures dans la mer de Behring, pour faire rapport sur ce sujet et suggérer, si besoin est, les mesures qu'ils reconnaîtront nécessaires pour sa protection et sa conservation ; et que les commissaires continuent leurs travaux à Washington et que le résultat en sera bientôt communiqué au gouvernement de Sa Majesté ; et que nous espérons avec Son Excellence que leurs recherches et le jugement des arbitres qui seront nommés, amèneront un règlement juste et équitable de cette difficulté depuis si longtemps pendante.

4. Que nous apprenons avec le plus vif intérêt que la conférence qui devait avoir lieu avec le gouvernement des Etats-Unis, au mois d'octobre dernier, pour discuter officiellement la question de relations commerciales plus étendues entre les deux pays, et d'autres affaires d'un intérêt international réclamant une solution, a été ajournée à sa demande, mais que pour répondre à une invitation plus récente de ce gouvernement, trois des ministres de Son Excellence se sont rendus à Washington et ont conféré avec les représentants de l'administration des Etats-Unis sur ces sujets ; et que nous sommes heureux d'être informés qu'ils en sont arrivés à un arrangement amiable sur les mesures à prendre pour déterminer la frontière de l'Alaska et pour assurer une reciprocité de services dans le cas de naufrages et de sauvetages, et qu'ils se sont aussi entendus pour nommer une commission internationale qui fera rapport sur les règlements qui devraient être adoptés par les Etats-Unis et le Canada pour prévenir les modes destructifs de pêche et la pollution des eaux de rivières, et pour l'établissement d'une clôture uniforme de la saison de pêche et d'autres moyens de conserver et de propager le poisson ; et qu'un échange amical et précieux de vues sur d'autres matières importantes a aussi eu lieu.

5. Que nous sommes fort aises d'apprendre que, conformément à la promesse faite à la fin de la dernière session, une commission a été nommée pour s'enquérir du fonctionnement de l'Acte du service civil et d'autres matières qui concernent l'administration, et que le rapport de cette commission nous sera soumis durant la présente session.

6. Que nous remercions Son Excellence de nous informer que le rapport de la commission chargée de s'enquérir de la question de la manufacture du sucre de betterave nous sera soumis.

7. Que nous sommes d'avis, avec Son Excellence, qu'il est désirable que les règlements de pêche dans la Colombie-Britannique soient examinés et révisés qu'on en rende plus conformes aux besoins des pêcheries dans cette province, et que nous sommes heureux d'apprendre qu'une commission ayant cet objet en vue a été nommée.

8. Que nous examinerons soigneusement la mesure importante, concernant la loi criminelle, qui nous a été soumise à la dernière session et que Son Excellence nous dit avoir été revue et amendée conformément aux vues exprimées à la suite de sa présentation au parlement, et qui nous sera soumise de nouveau ; que nous étudierons sérieusement tous projets de loi qui nous seront présentés au sujet d'une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales sur la base du dernier recensement, de l'établissement des frontières dans les territoires, et de la fusion des départements de la marine et des pêcheries ; et que nous prendrons aussi volontiers en considération les mesures qui nous seront soumises pour